

„ reur , le pouvoir de les punir ; mais que
 „ comme évêques ils avoient la liberté de
 „ suivre ou de ne pas embrasser la vraie
 „ doctrine. Saint Athanasé dans son apolo-
 „ gie adressée au même Constance , proteste
 „ nettement qu'il ne restera point dans
 „ Alexandrie , d'où ce Prince l'avoit banni ,
 „ tant que Sa Majesté ne lui en aura
 „ point accordé l'ordre. Peu auparavant il
 „ avoit déclaré qu'il obéiroit même au ques-
 „ teur de la ville , puisqu'il étoit officier de
 „ l'Empereur. Ces saints évêques étoient bien
 „ persuadés que ces commandemens de l'Em-
 „ pereur étoient iniques , injustes & tyran-
 „ niques. Mais comme ils voioient d'une
 „ part que le sujet de ses ordres n'étoit point
 „ en opposition avec la loi de Dieu , & de
 „ l'autre qu'il usoit de son droit , ils obéis-
 „ soient sans résistance , en protestant qu'en
 „ se soumettant à ces ordres injustes , ils exé-
 „ cutoient la loi que Jesus-Christ & ses
 „ Apôtres ont donnée à tous ceux qui font
 „ profession du Christianisme. Quand donc
 „ on voit les Athanasé , les Melece , les Cy-
 „ rille , les Eusebe obéir à des princes qui
 „ comme un Constance , un Julien &c , abu-
 „ soient de leur autorité &c „ (p. 236).
 Qui ne seroit pas tenté de rire , ou plutôt
 de gémir dans le sentiment d'une vraie com-
 passion , en entendant le R. P. de l'Oratoire ,
 mettre tant d'érudition & d'éloquence , pour
 prouver que *puisque il faut obéir dans les*
choses injustes , l'Eglise catholique doit de-
 venir , quand la Puissance terrestre le vou-
 dra ,